

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°D2024/70

QUESTION N°3

<u>OBJET</u>: <u>RESSOURCES HUMAINES</u> / INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

L'an deux mille vingt-quatre Le dix-huit décembre A vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT
Florence DOUILLON - Frédéric CLAUX - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON (arrivé à 20h45)
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Eric BOSC - Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Denis HOFFMANN a donné procuration à Fahed HADJI Fabien CUVILLIER a donné procuration à Claude CAUET Christophe CONNAN a donné procuration à Chantal CLAUX Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC Mathilde MISSLIN a donné procuration à Patrick MURCIA

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE:

Tiphany JOURDAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Josiane THOMAS

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 23 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votants : 28



N°D2024_70 - RESSOURCES HUMAINES / Indemnité de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1/2020 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°4/2020 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 portant fixation du nombre et élection des adjoints,

Vu la délibération n°5/2020 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 portant création de 2 postes de conseillers municipaux délégués,

Vu le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2024 portant élection de Madame Jocelyne BINET en qualité de 8^{ème} adjointe au maire,

Vu l'arrêté municipal n°113/2020 en date du 17 juin 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Claude CAUET en qualité de 1^{er} adjoint,

Vu l'arrêté municipal n°114/2020 en date du 17 juin 2020 portant délégation de fonctions à Madame Chantal CLAUX en qualité de 2ème adjointe,

Vu l'arrêté municipal n°115/2020 en date du 17 juin 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Claude CHEVRIER en qualité de 3^{ème} adjoint,

Vu l'arrêté municipal n°121/2020 en date du 17 juin 2020 portant délégation de fonctions à Madame Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN en qualité de conseillère municipale,

Vu l'arrêté municipal n°A2023_32_SG en date du 3 février 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Pascal KLINGLER en qualité de conseiller municipal délégué,

Vu les arrêtés municipaux n°A2024_392_DAG à A2024_396_DAG portant délégation de fonctions à Mesdames Marie-Françoise JOLLY, Isabelle CHOCHON-LAMBERT, Jocelyne BINET et Messieurs Dominique MORIN, Fahed HADJI, en qualité d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n°40/2020 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 fixant le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal au regard de l'élection d'une nouvelle adjointe au maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité,

- ✓ FIXER Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :
 - Maire: 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
 - Adjoints au Maire : 17,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
 - o Conseillers municipaux délégués : 17,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- ✓ PRECISER que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice
- ✓ PREVOIR et INSCRIRE les dépenses correspondantes au budget.

Transmis en Préfecture le : 20 / 12 / 224

Publié(e) le : 20/12/224 Exécutoire le : 2/12/224 AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, POUR EXTRAIT CONFORME PIERRELAYE, LE 18 DECEMBRE 2024

LE MAIRE

gr

MICHEL VALLADE



ANNEXE

Tableau récapitulatif de de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal

Fonctions	Qualité	NOM - Prénom	Taux appliqués	Montants mensuels bruts
Maire	Monsieur	VALLADE Michel	55 %	2 260.79 €
1 ^{er} Adjoint	Monsieur	CAUET Claude	17.60 %	723.45 €
2 ^{ème} Adjoint	Madame	CLAUX Chantal	17.60 %	723.45 €
3 ^{ème} Adjoint	Monsieur	CHEVRIER Jean-Claude	17.60 %	723.45 €
4 ^{ème} Adjoint	Monsieur	MORIN Dominique	17.60 %	723.45 €
5 ^{ème} Adjoint	Madame	JOLLY Marie-Françoise	17.60 %	723.45 €
6ème Adjoint	Monsieur	HADJI Fahed	17.60 %	723.45 €
7 ^{ème} Adjoint	Madame	CHOCHON-LAMBERT Isabelle	17.60 %	723.45 €
8ème Adjoint	Madame	BINET Jocelyne	17.60 %	723.45 €
1 ^{er} Conseiller délégué	Madame	MENEGAZZI-PONDAVEN Sylvie	17.60 %	723.45 €
2 ^{ème} Conseiller délégué	Monsieur	KLINGLER Pascal	17.60 %	723.45 €

Détermination de l'enveloppe indemnitaire globale

Indemnités maximales allouées au maire	
Traitement brut annuel de l'indice terminal * 55 %	27 129.46 €
Soit 49 326,29 € * 55 %	
Indemnités maximales allouées aux adjoints	
Traitement brut annuel de l'indice terminal * 22 % * 8	86 814.27 €
Soit 49 326,29 * 22 % * 8	
Soit une enveloppe indemnitaire globale de	113 943.73 €

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal N°D2024-70 du 181/1212224 LE MAIRE,

